Rapport Annuel

Prix et qualité du Service Public d'élimination des déchets

2025

évolis 23

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

1. INTRODUCTION

Sommaire

1. Introduction - *page 2*

2. Synthèse - *page 4*

3. Prévention - *page 9*

4. Précollecte - *page 11*

5. Collecte sélective- *page 13*

6. Déchèteries - *page 14*

7. Tri/valorisation - *page 16*

8. Traitement ultime des déchets collectés (hors REP et gravats) - *page 18*

9. Synoptique - *page 20*

10. Communication - *page 21*

11. Relation aux usagers - *page 22*

12. Déchets des activités professionnelles - *page 23*

13. Coût du service public - *page 25*

14. Emploi et conditions de travail - *page 30*

p. 32 **Synthèse globale : nouveau territoire 2025 et territoire historique**

15. Organigramme - *page 36*

Le mot du président

L'année 2024 a marqué le syndicat, avec l'adhésion de 131 communes creusoises pour le traitement et la prévention des déchets.

En 2025, les activités ont continué à se structurer, afin que chacun puisse s'adapter et trouver son équilibre au sein de ce nouveau cadre global.

Du côté du territoire «historique» d'Evolis 23, l'objectif de tonnage d'OM a été atteint et dépassé, avec **134 kg/hab**. Un très bon résultat, mais il faut maintenir ces efforts, qui ne représentent qu'une première étape vers une réduction plus ambitieuse des déchets.

Cette dynamique doit se poursuivre, collectivement, que ce soit pour limiter les refus de tri, les tonnages d'encombrants ou ceux des déchets verts.

Bonne lecture à vous,

Patrick ROUGEOT
Maire de Saint-Léger-Le-Guérétois
Président d'Evolis 23

Périmètre collecte, traitement et infrastructures

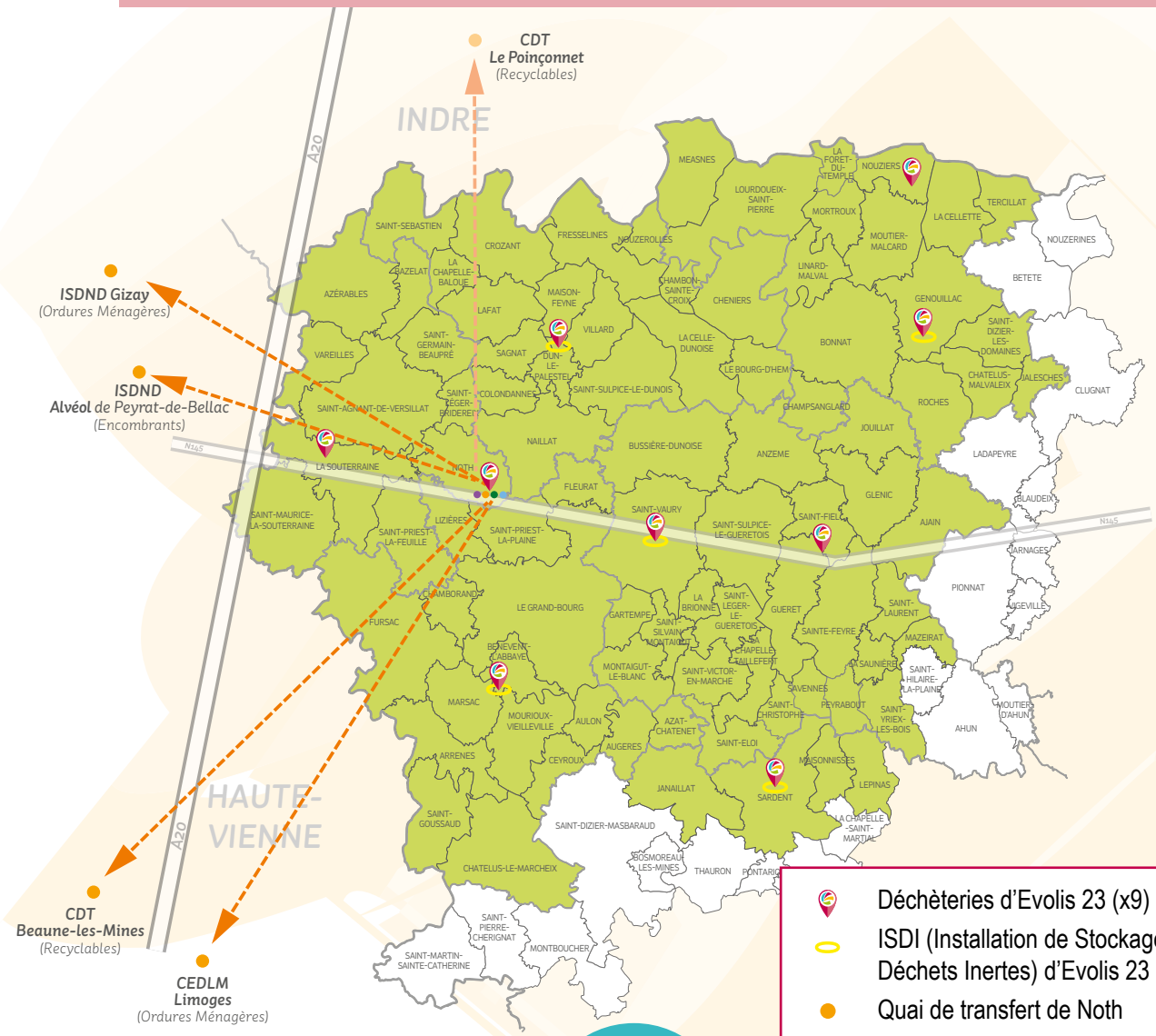

Lexique des acronymes

AAP : Appel À Projets

CS : Collecte sélective

CEDLM : Centrale Énergie Déchet Limoges Métropole

CDT : Centre de tri

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

DIB : Déchet Industriel Banal

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DSP : Déléguation de Service Public

ECT : Extension des Consignes de Tri

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FMA : Fond Mouvant Alternatif

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux, Revues, Magazines

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PàP : Porte à porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REC : Recyclable

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

TI : Tarification Incitative

TTT : Tri, Transport, Traitement

88 communes

5 ComCom

PAYS SOSTRANIEN, PAYS DUNOIS, GRAND GUÉRET, PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE, CREUSE SUD OUEST (partie)

Les populations de référence sont les populations municipales INSEE 2022 applicables au 01/01/2025 soit ***60 435 habitants****.*

Les tonnages utilisés sont les tonnages collectés (entrants au quai de transfert de NOTH).

2. SYNTHÈSE ANNÉE 2025

Indicateurs techniques

Evolution du gisement «déchets ménagers et assimilés» kg/hab

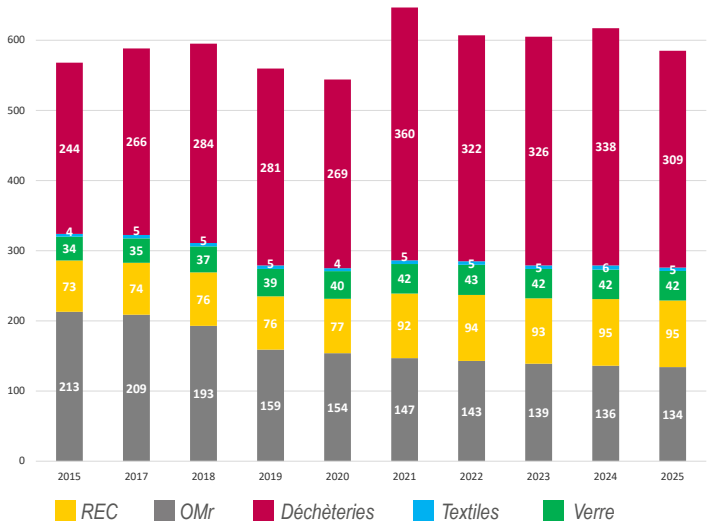

2025

Gisement déchets kg/habitant

134 kg/hab

95 kg/hab

42 kg/hab

5 kg/hab

309 kg/hab

585 kg/hab
déchets ménagers

606 kg/hab
en comptant les déchets professionnels

↙ en baisse par rapport à 2024

acronymes : voir lexique page 3

TAUX DE VALORISATION

FLUX DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	TONNAGES VALORISÉS				TONNAGES ELIMINATION	STOCK	TAUX DE VALORISATION (%)
		Matière	Energétique	Organique	Total			
Flux multimatériaux *(emballages, papiers, cartons déchèteries)*	5 730	4 229	1 484	/	**5 713**	0	17	**100%**
Verre	2 557	2 557	/	/	**2 557**	/	77	**100%**
Total CS	8 287	6 786	1484	0	**8 270**	0	17	**100%**
OM Résiduelles	8 011	/	7 207	/	**7 207**	804	/	**90%**
Total OMA	16 298	6 786	8 691	0	**15 477**	804	17	**95%**
	Taux (%)	*41,6%*	*53,3%*	*0%*	*95%*	*5%*		
Déchèteries *(hors cartons et plateformes)*	12 396	2 581	1 829	5 441	**9 850**	2 527	19,2	**79,6%**
Gravats	6 278	/	/	/	**0**	6 277	/	**0%**
Textiles	311	283,9	26,7	/	**310,7**	0,4	0	**99,9%**
Total DMA	35 283	9 651	10 547	5 441	**25 638**	9 608	36	**72,7%**
	Taux (%)	*27,4%*	*29,9%*	*15,4%*	*72,7%*	*27,2%*		
Total DMA *hors gravats*	29 005	9 651	10 547	5 441	**25 638**	3 331	36	**88,5%**
	Taux (%)	*33,3%*	*36,4%*	*18,8%*	*88,4%*	*11,5%*		
Hors DMA*	1 354	0	594	686	**1 280**	57	/	**95,7%**
Total Déchets	36 638	9 651	11 141	6 127	**26 918**	9 665	36	**73,6%**

* DAE (Déchets d'Activité Economique) et déchets de balayage

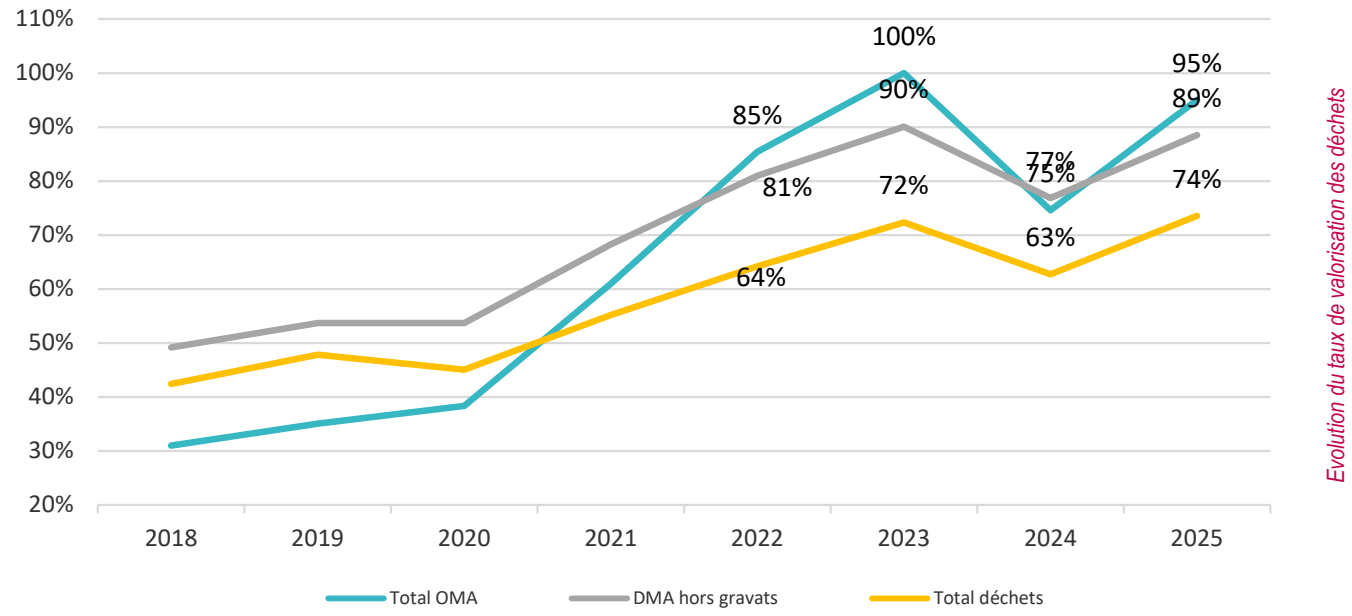

Evolution du taux de valorisation des déchets

Retour à des taux de valorisation semblables à ceux de 2023.

Faits marquants

• Développement de l'équipe prévention avec la pérennisation de 3 postes d'animatrices et l'achat d'un nouveau broyeur.
• Acquisition de la première grue avec Kinshofer pour la précollecte.
• Préparation des nouvelles tournées en vue de l'optimisation de la collecte en PàP à partir de février 2026.
• Choix du prestataire par l'Entente pour la conception de la future Unité de Valorisation Energétique implantée à Limoges.
• Mise en place d'une centrale téléphonique pour un meilleur suivi des appels des usagers.
• Arrêt de l'accueil des professionnels du BTP sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

Ordures Ménagères résiduelles

Les tonnages d'ordures ménagères collectées sur le territoire d'Evolis 23 continuent de baisser.

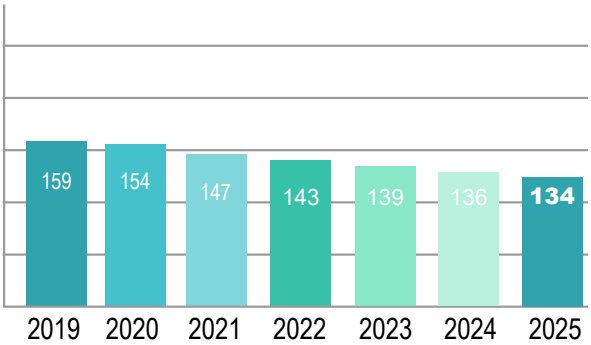

Evolution OM résiduelles

- 2 kg/hab
par rapport à 2024

La production de déchets a perdu 2 kg/an/hab par rapport à l'an passé s'abaissant à **134 kg/an/hab** sur l'ensemble du territoire, incluant Guéret.

Ces chiffres incluent les incivilités ramassées par Evolis 23 et les communes disposant de «bacs incivilités».

Nouveau broyeur de l'équipe prévention

Déchets recyclables

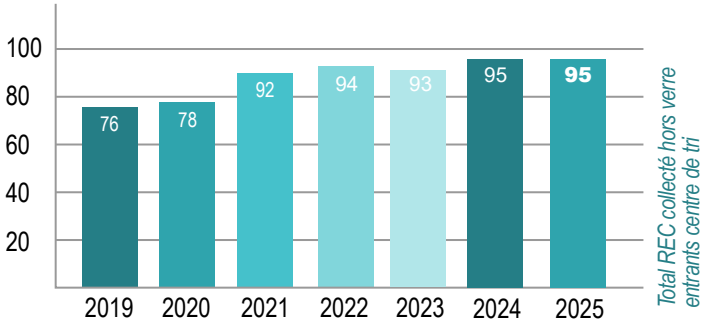

La croissance importante en 2021 s'explique par :

- Une meilleure application des consignes de tri (TEOMi) par les particuliers,
- L'extension du tri à tous les plastiques, ajoutant des volumes non négligeables,
- La simplification des consignes et la relance de la communication, améliorant la captation des emballages «historiques»,
- Le télétravail, modifiant les habitudes de consommation d'une partie des usagers.

Pour 2025 la performance se maintient.

Les encombrants

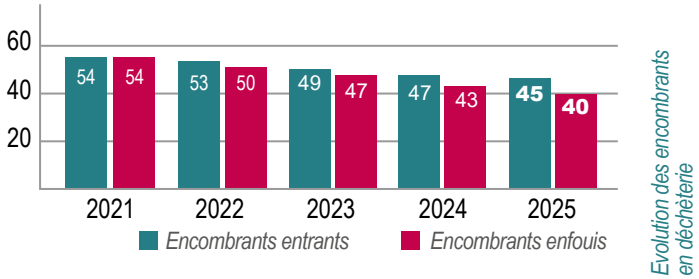

La baisse des encombrants déposés en déchèterie se poursuit avec **45 kg/hab/an**.

La mise en place du sur-tri des encombrants a permis de détourner **5 kg/hab/an** de l'enfouissement pour les valoriser.

= kg/hab REC
= kg/hab VERRE
par rapport à 2024

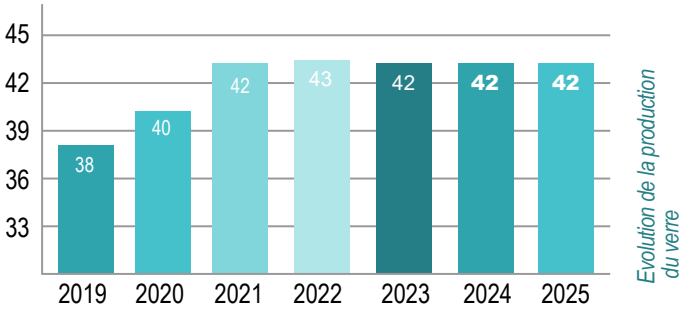

La performance de tri du verre avec 42 kg/habitant de verre collecté en point d'apport volontaire en 2025 reste stable.

Il est à noter que ce flux a été identifié comme prioritaire par dans le cadre du Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
Le service Prévention des déchets travaille donc depuis 2023 sur des actions pouvant induire une diminution de ce flux, notamment via un détournement vers le réemploi.

Déchets Verts

Dans le cadre du Programme Local de Prévention d'Evolis 23, **la réduction du flux déchets verts en déchèterie a été identifiée comme prioritaire** depuis 2022, du fait des quantités importantes traitées.

Ainsi des actions ont été engagées et poursuivies :

- Proposer un service de broyage à domicile : selon les chantiers, soit directement par les agents, soit via un partenariat avec des paysagistes locaux engagés ;
- Proposer une gestion relocalisée des déchets verts avec l'expérimentation de végéteries : 2 sont actuellement en activité sur les communes de Saint Sébastien et Bonnat ;
- Produire des supports thématiques en partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ;
- Partager des astuces et des supports de communication pour optimiser la gestion des déchets des cimetières.

Label pour les professionnels mettant en place des pratiques éco-responsables

-13 kg/hab par rapport à 2024

DV **90** kg/hab

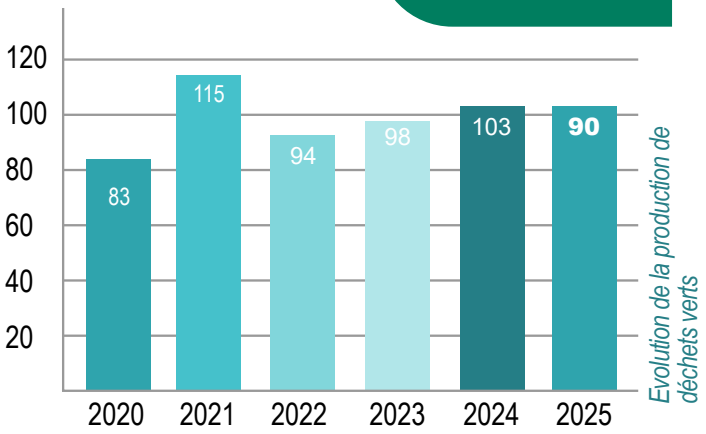

Perspectives

Les usagers du territoire d'Evolis 23 ont poursuivi leurs efforts dans la réduction des déchets avec une production d'Ordures Ménagères désormais plus basse que le seuil de 135kg/hab/an prévue au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté en comité syndical le 27 juin 2023.

Trier est une bonne pratique, mais l'enjeu actuel est de réduire à la source : privilégier les gourdes, les achats en vrac, abandonner le jetable, et favoriser le réemploi sont autant de pistes de réduction des emballages et des encombrants.

Toutefois, malgré la baisse constatée, les déchets verts représentent toujours un flux de production très important. Or, ces déchets verts sont en fait de véritables trésors, tant pour le jardin que pour le composteur. Afin que chacun saisisse bien tout le potentiel de ces ressources, Evolis 23 poursuivra donc ses actions de sensibilisation et accompagnera les communes souhaitant mettre en place des végèteries sur leur territoire.

Enfin, 2026 sera l'occasion pour Evolis 23 de tester un nouveau moyen de sensibilisation et de lancer un concours 0 déchet via une application numérique.

3. PRÉVENTION DES DÉCHETS

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Composteurs individuels

362
composteurs distribués

En 2024, la généralisation du tri des biodéchets a stimulé la distribution de composteurs individuels. En 2025, les chiffres sont revenus à leur niveau habituel, permettant d'atteindre un taux d'équipement de 30 % des foyers.

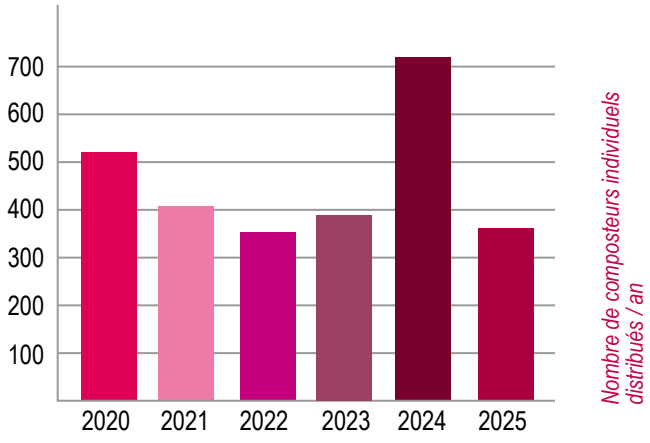

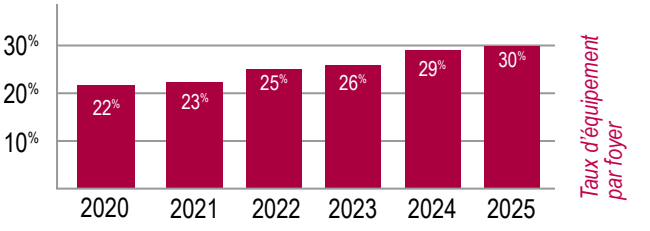

Composteurs collectifs

11
points de compostage installés

Dont 4 en pied d'immeuble. Ces points ont été subventionnés par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du «Fonds Vert»

La quantité de biodéchets détournée est stable depuis 2022.

Celle-ci est calculée en fonction de la quantité de compost récoltée par les équipes d'Evolis 23. Ce chiffre ne prend pas en compte le compost obtenu sur les différents points et récupéré par les usagers qui peuvent se servir autant que de besoin.

57 tonnes de compost récolté

↓

59 tonnes de biodéchets détournés

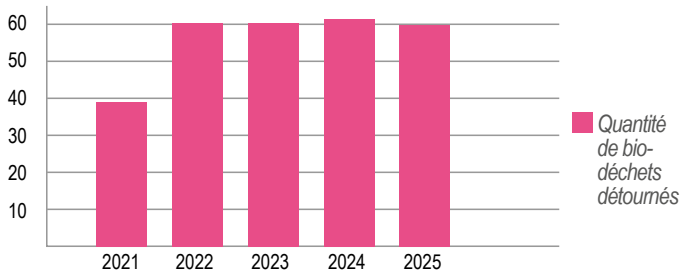

Broyage déchets verts et coquilles

63 opérations de broyage chez les particuliers ;
→ **135 t** de déchets verts évités en déchèterie.

2 opérations de broyages communaux
→ **14,5 t** de végétaux broyés

308 sapins de Noël *collectés sur les différentes communes ;*
→ **2,6 t** de déchets verts collectés, broyés et valorisés.

4,1 t de coquilles d'huîtres et autres coquillages *collectées lors des fêtes de fin d'année (sur les 9 déchèteries) et de la Foire aux huîtres de Sardent ;*
→ broyées avec nos déchets verts pour être ensuite valorisées dans l'agriculture.

Animations et sensibilisations

42 animations réalisées par Evolis 23 ;

• *16 interventions sur le thème du compostage (avec Escape Game mobile sur le thème des biodéchets pour certaines).*

→ **1 079** adultes et enfants sensibilisés.

• **15 animations scolaires**

réalisées par notre partenaire le CPIE des Pays Creusois en classe primaire (CE2-CM1-CM2) :
319 enfants sensibilisés.

• **6 visites du centre de tri de Beaune-les-Mines** ;

111 enfants sensibilisés et 28 adultes.

Réemploi

102 t d'objets pour le réemploi pris en charge par Recyclabulle.

Certains objets ont ainsi pu être réparés et mis à la vente et d'autres n'ont pu connaître de seconde vie mais se sont vus dirigés vers leur filière de recyclage.

• Des **zones de réemploi** sont en place sur 8 des 9 déchèteries du territoire.
Les usagers, particuliers et professionnels peuvent y déposer des objets suffisamment en bon état pour être réparés et/ou revendus en ressourcerie.

• C'est **Recyclabulle**, le partenaire historique d'Evolis 23, qui organise la collecte et la remise en état des objets.

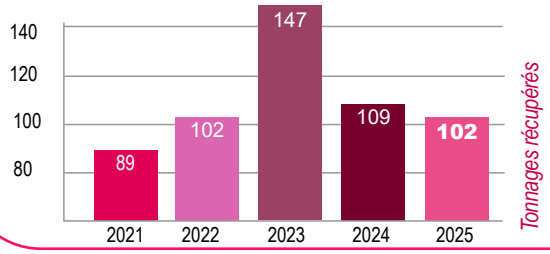

Eco Manifestations

• **126 conventions vaisselles** *(location de vaisselle et/ou prêt de gobelets)* ont été établies entre Evolis 23 et différents organismes.

• **85** prêts d'**Éco-supports.**

• **16** mises à disposition de colonnes aériennes ou de caissons pour les manifestations de grande envergure *(sur facturation avec un tarif privilégié pour les déchets recyclables correctement triés).*

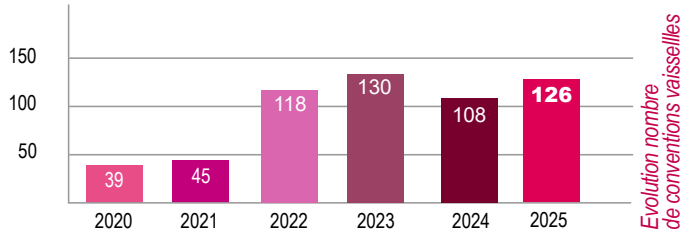

4. PRÉCOLLECTE

Gestion des contenants de collecte

2391 interventions :

- livraisons ;
- retraits car déménagement, vacances de logement, changements mode de collecte ;
- échanges de bacs ; principalement pour augmentation de volume pour le bac REC et diminution de volume pour le bac OMr ;
- maintenance chez l'usager ; en majorité des couvercles cassés et des roues à changer.

Toutes les habitations ne peuvent pas accueillir des bacs du fait d'un manque de place *(dépendance, terrain, cour…)*. Ainsi, afin de répondre aux besoins de tous, Evolis 23 a implanté des **PAV** *(Points d'Apport Volontaire)* qui peuvent aussi servir pour les productions exceptionnelles *(fête, résidence secondaire…)* de tout usager.

228 Points d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire.

La précollecte comprend :

- La **gestion des contenants** ;
- La lutte contre les **incivilités** ;
- Le **lavage** des contenants collectifs ;
- La gestion des **refus de tri** ;
- L'étude et la détermination des **modes** de précollecte.

34 298 foyers en bacs individuels.

8 155 foyers en Point d'Apport Volontaire *(contenants collectifs)*.

Le lavage par Evolis 23 est assuré uniquement pour les contenants collectifs et les contenants des professionnels. Les bacs collectifs ont été lavés début juillet et fin septembre 2025 *(2 fois/an)*. Les bacs des professionnels ont été lavés au cours de l'année 2025 *(une fois/an)*.

Besoins ponctuels

Les communes sont dotées de contenants spécifiques pour les manifestations. Identifiés **« BACS MANIFS »,** ils sont mis à disposition des organisateurs d'évènements sur demande auprès des mairies.

Pour les manifestations d'ampleur, Evolis 23 propose également, la mise en place de **colonnes aériennes** *(OM, REC et verre)* ou de **caissons,** pour gérer les déchets produits lors de ces évènements, ainsi que des éco-supports, incitant ainsi les participants (locaux ou touristes) à trier leurs déchets.

Lutte contre les incivilités

ERREURS DE TRI	
AVERTISSEMENTS	**REFUS**
92	**5 + 1** ERREURS DE TRI*

*vues après vidage

Les refus peuvent entrainer une suppression du bac jaune.

DÉPÔTS CONTRAIRES AU RÈGLEMENT DE COLLECTE		
JOURS DE FOUILLES	**AVERTISSEMENTS**	**PROCÈS-VERBAUX**
18	**4**	**1**

Faits marquants

Test de sondes de niveau de remplissage sur Bonnat

Dans le cadre d'une expérimentation sur la commune de Bonnat, trois sondes de mesure du niveau de remplissage des colonnes ont été installées sur différents points de collecte afin d'évaluer la qualité de couverture du réseau et la fiabilité des données pour une future gestion optimisée des déchets en colonnes.

Localisation des sondes installées

- Sonde Ordures Ménagères - Rue George Sand
- Sonde Recyclable - Place de la Promenade
- Sonde Verre - Allée des 4 Vents

Bac individuel REC

Bac individuel OMr

Colonne à verre

Contenants collectifs

Abris bacs et bac REC 4 roues

Colonnes enterrées

5. COLLECTE SÉLECTIVE

acronymes : voir lexique page 3

COLLECTE EN RÉGIE

2 Bennes à chargement latéral

+ 1 benne de secours

9 Bennes traditionnelles

+ 5 bennes de secours

2 Polybennes grue

+ 2 de secours

AUTRE

Guéret

Collecte des déchets par VEOLIA.

Textiles

Directement par Le Relais

Collecte sélective en 4 flux :

- **Verre** *: apport volontaire en colonnes à verre ;*
- **Textile** *: apport volontaire au container « Le Relais » ;*
- **Recyclables : emballages, journaux, magazines** *(REC) : en vrac en bacs individuels, en bacs collectifs, en colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes ;*
- *Les* **Ordures Ménagères résiduelles** *(OMr) en sacs en bacs individuels, en sacs dans des bacs collectifs, en colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes.*

La fréquence de collecte varie selon le type de déchets et la nature de l'habitat : de C0,5 *(1 fois/2 semaines)*, C1 *(une fois/semaine)* à C2 et C3 en zone urbaine pour certains contenants collectifs *(2 à 3 fois/semaine)*.

Flux	Mode de gestion	Mode de collecte et fréquence majoritaire	Exceptions	Contenants
OMr	Régie : 80% Presta-taire : 20%	PàP C0,5	> **Guéret** et **La Souterraine** : C1 > Apport volontaire si impossibilité de stockage et situations exceptionnelles	> Bacs individuels > Colonnes ou bacs de regroupement à contrôle d'accès
REC			> **Guéret** et **La Souterraine** : C1 > Apport volontaire si impossibilité de stockage et situations exceptionnelles	> Bacs individuels > Colonnes ou bacs de regroupement à opercules
Verre	Régie	Quand pleins		Colonnes spécifiques
Textile	Le Relais	Quand pleins		Colonnes spécifiques

Taux moyen de présentation des bacs
(tous types d'usagers confondus)

69% des bacs OMr sont sortis une fois par mois ou moins d'une fois par mois (+2% par rapport à 2024).

REC **17** fois/an
+0.5 par rapport à 2024

OMR **11** fois/an
-0,5 par rapport à 2024

Perspectives

- Suite à l'étude d'optimisation (sauf Guéret) : mise en place des nouvelles tournées, distributions des calendriers de collecte, arrêt de la collecte en bennes à chargement latéral, commande de 4 nouvelles bennes 19t ;
- Renouvellement du marché de collecte à Guéret au 01/07/2026.

6. DÉCHÈTERIES

Performances

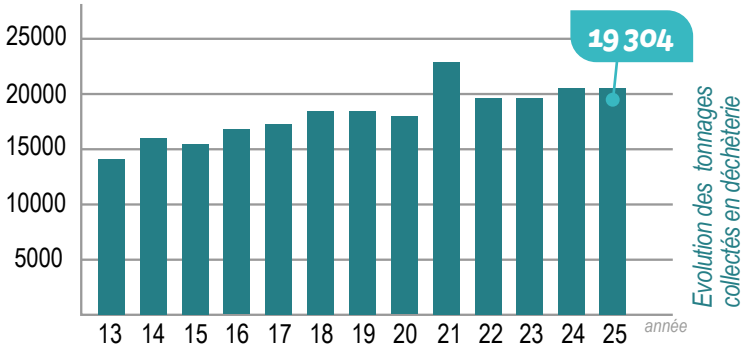

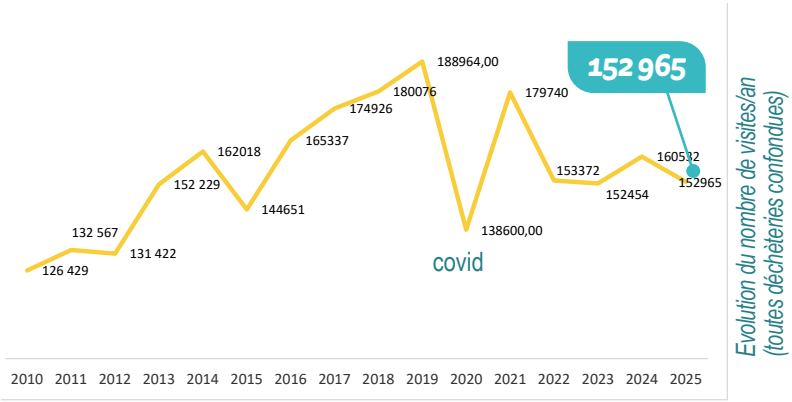

On constate une baisse de fréquentation en 2025 de près de 5 % par rapport à 2024.

Globalement, la tendance sur les 4 dernières années est une fréquentation annuelle sur l'ensemble des déchèteries du territoire aux alentours de 155 000 passages.

9 déchèteries

1. BÉNÉVENT-L'ABBAYE
2. DUN-LE-PALESTEL
3. GENOUILLAC
4. SAINT-VAURY
5. SARDENT
6. NOTH
7. NOUZIERS
8. GUÉRET
9. LA SOUTERRAINE

5 dépôts de gravats et déchets inertes

1. BÉNÉVENT-L'ABBAYE
2. DUN-LE-PALESTEL
3. GENOUILLAC
4. SAINT-VAURY
5. SARDENT

Les quantités apportées en déchèteries ces dernières années semblent confirmer un ralentissement de l'augmentation du tonnage collecté pour arriver à un « plateau » aux alentours de 20 000 t/an, tendance qui restera à confirmer ces prochaines années.

FRÉQUENTATION

152 965
visites en déchèterie

On note une tendance d'évolution de la fréquentation à la baisse par rapport à 2024. À noter toutefois deux cas particuliers : la forte hausse à Saint-Vaury (+7,1 %), sans doute liée à un report des usagers de l'ouest de Guéret qui trouvent l'attente trop longue à la déchèterie de Guéret ; et la très forte baisse à Noth, qui ne reflète pas la réalité, le terminal de comptage ayant été indisponible pendant certaines périodes, empêchant l'enregistrement des passages.

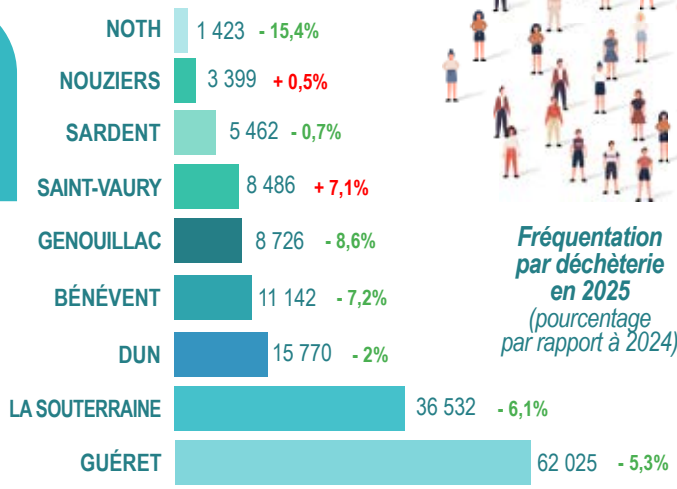

Fréquentation par déchèterie en 2025
(pourcentage par rapport à 2024)

Tonnages gisements

acronymes : voir lexique page 3

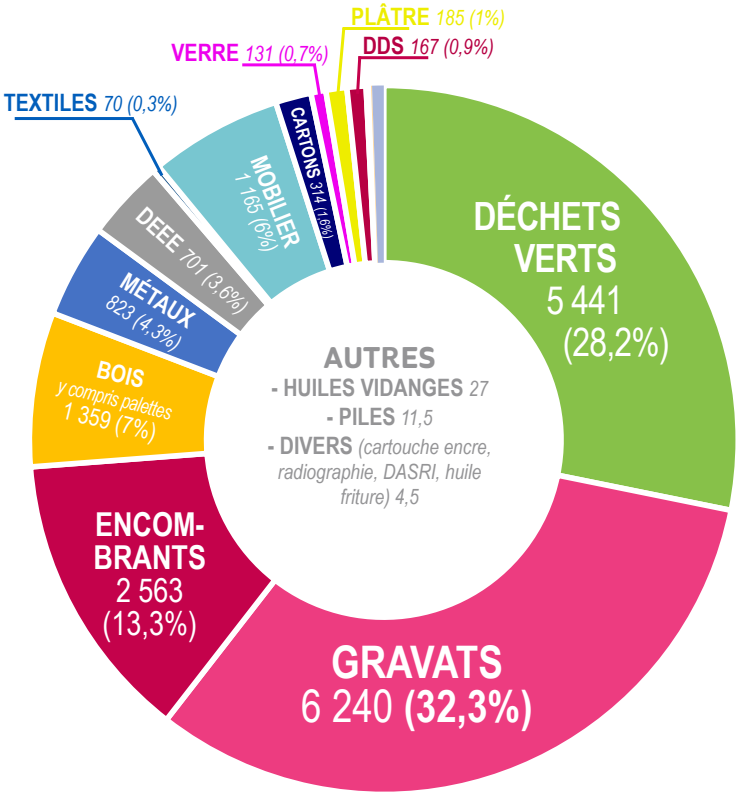

Près des deux tiers en tonnes des déchets acceptés en déchèterie sont des gravats et des végétaux. Les végétaux, à eux seuls, constituent un tiers du gisement ce qui, rapporté en volume, constitue l'apport principal, malgré le fait que cela pourrait être une ressource organique pour l'usager apporteur et une matière principalement gérée à la source.

Perspectives

- Développement d'installation de nouvelles « REP » sur les déchèteries avec les Articles de Sports et de Loisirs et les Articles de Bricolage et de Jardin et les Jeux et Jouets ;
- Développement du projet de construction d'une déchèterie « nouvelle génération » à la Souterraine avec un pôle économie circulaire - ressourcerie.

7. TRI/VALORISATION

5 730 t
triées en 2025

• L'ensemble des emballages est transféré de Noth au **centre de recyclage de Beaune-les-Mines**.

• Depuis juillet 2025, **105 t/mois de recyclables** d'Evolis 23 sont redirigées vers le Centre de Tri du Poinçonnet pour désengorger celui de Limoges.

• Seuls les papiers « gros de magasin »1.02 issus de déstockage d'archives d'entreprises et administrations creusoises, ainsi que les cartons des déchèteries (1.05) sont encore conditionnés au centre de tri de Noth.

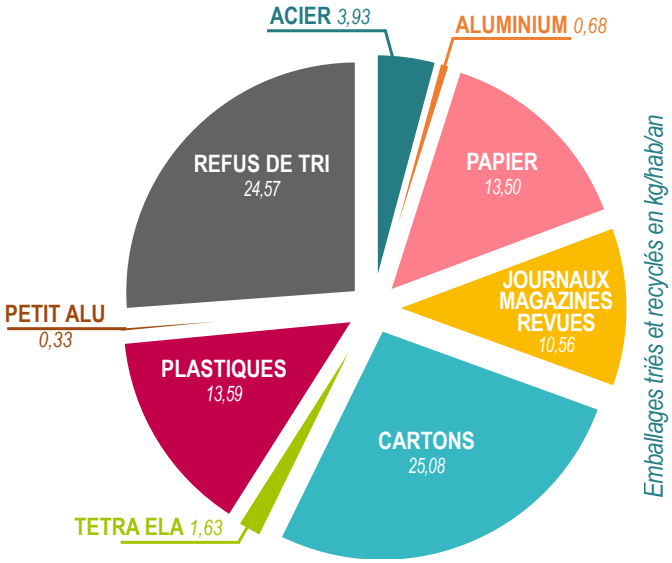

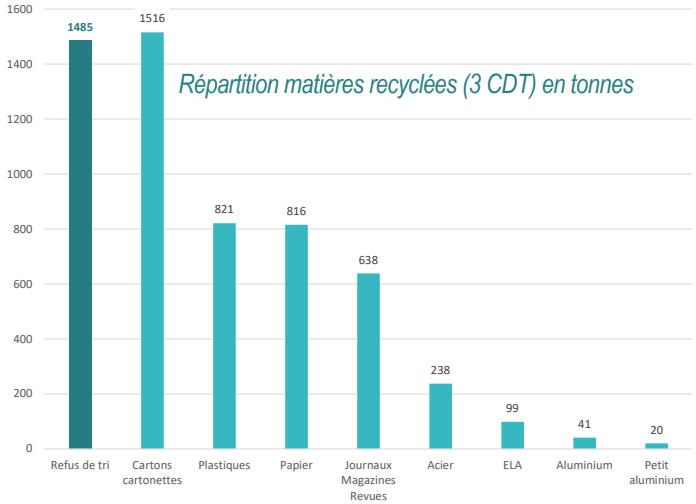

Taux de refus

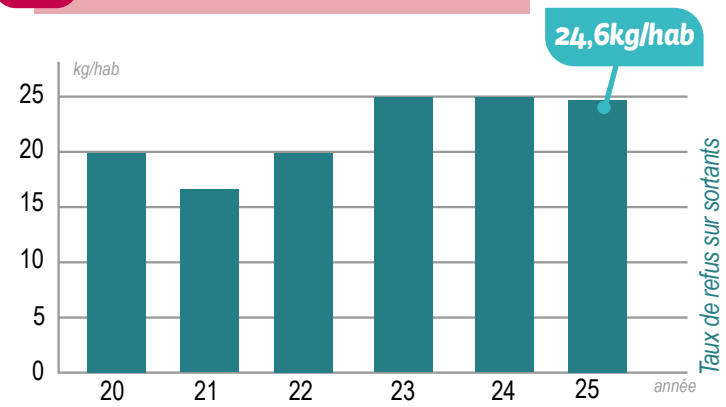

• Les sacs opaques, les emballages souillés ou imbriqués, et les papiers trop petits sont considérés comme des refus.

• L'extension des consignes amène des matières sans filière de reprise.

• Les erreurs ou le manque d'implication des usagers nuisent à la qualité du tri.

• La saturation actuelle du centre de tri peut être source de refus.

À noter : la présence des journaux, revues et magazines dans les emballages recyclables a chuté de près de 60 % en 10 ans, en raison du déclin de la presse papier (effet STOP PUB, concurrence du numérique, coûts élevés). Les fibres (papiers-cartons) restent majoritaires dans les recyclables (45-50 % du gisement).

74 %
Taux de valorisation matière des emballages et papiers cartons
→ **70** kg/hab

MATIÈRES, *expédiées à partir des centres de tri de Noth et Beaune-les-Mines*	PRESTATAIRE & USINE DE RECYCLAGE
Acier	HENAULT (87)
Aluminium	HENAULT (87)
Petit aluminium	Alunova (D) pour thermolyse via HENAULT (87)
Papiers	SMURFIT Kappa (87)
Journaux Magazines Revues	NORSKE Skog Golbey (88)
Cartons	SMURFIT Kappa (87) par REVIPAC
Briques Tetra	LUCART SAS (Italie) par REVIPAC
Les plastiques : films, bouteilles, flacons, pots plastiques en PE, PP, PET	VALORPLAST (usines dans plusieurs départements + 1 site à l'exportation, en Espagne)
Refus de tri	Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole
Flux développement*	CITEO : Trivosges Epinal SUEZ, Chavelot Citraval (88),Norpalplast Lesquin (59), Sarl Envt Mende (48).

** concerne environ 1/4 des plastiques récupérés : c'est une filière Recherche & Développement pour développer les filières de recyclage des emballages plastiques.*

Bois & Déchets Verts

- Collectées principalement en déchèteries et traités hors REP, le **bois** et les **déchets verts** ont une filière de traitement dédiée.
- Le bois est traité en régie (broyé, déferraillé) puis valorisé thermiquement.
- Les végétaux sont broyés puis repris par des agriculteurs locaux pour un co-compostage.

Chaufferie alimentée avec le broyat de la filière bois.

Tri des encombrants

Effectué au centre de tri de NOTH, il a permis de détourner **293t d'encombrants** de déchèteries pour les diriger vers des filières de valorisation. Cela représente environ **11%** du tonnage des encombrants.

Sont principalement extraites les catégories de déchets suivantes :

Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) - pour la moitié du tonnage, le bois, les plastiques durs, les métaux, le papier, les DEEE, les Articles de Sports et de Loisirs (ASL).

Quantités extraites du tri des encombrants, par matière, en 2025 (t)

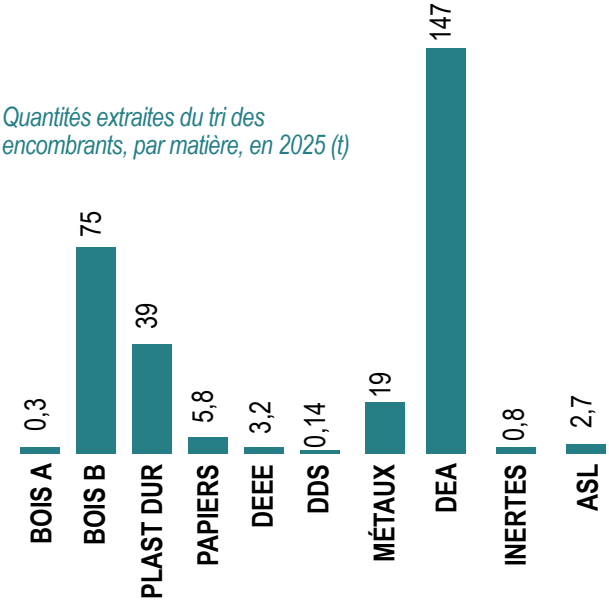

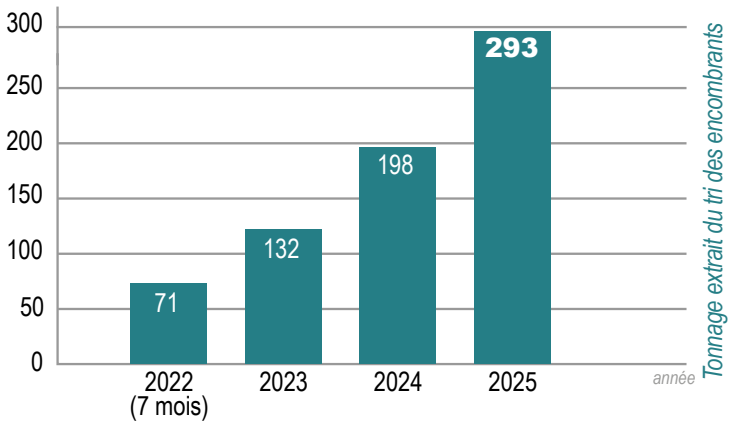

8. TRAITEMENT ULTIME DES DÉCHETS COLLECTÉS (*hors REP et hors gravats*)

Différents exutoires en fonction de la nature des déchets

ISDND Alvēol

Peyrat-de-Bellac (87)

Exploitée par SUEZ (par DSP du Syded 87)

Encombrants des 9 déchèteries et résidus de balayage

CEDLM Limoges

Limoges (87)

Exploitée par Véolia (par marché avec Limoges Métropole)

Pour le reste des Ordures Ménagères et les refus de tri de recyclables

Du fait d'un incident technique lié à l'explosion de bonbonnes de protoxyde d'azote, l'accueil des Ordures Ménagères à la CEDLM a été interrompu à plusieurs reprises en 2025 (notamment 23 jours au 1er semestre et 25 jours pendant l'été). Les Ordures Ménagères ont été transférées vers l'ISDND de Gizay (86) pendant les travaux de réparation.

Quai de transfert

Quai de transfert

Quai de transfert

La grande majorité des déchets du territoire est transférée via le quai de transfert de Noth.

Le vidage s'effectue gravitairement, en haut de quai, dans une des 3 trémies, permettant ainsi le remplissage de semi-remorques de transfert dites à « Fond Mouvant Alterné » positionnées en bas de quai.

6 semi-remorques FMA permettent les rotations vers les lieux de traitement.

6 semi-remorques FMA

Permettant les rotations vers les lieux de traitement

Les déchets d'amiante (amiante ciment ou fibro-ciment) sont transportés à partir de Noth par la société COVED PAPREC, vers l'Installation de Stockage des Déchets Dangereux de Saint-Martial-de-Gimel (19) pour un stockage dédié.

Tonnages traités

acronymes : voir lexique page 3

OM

7 207 t valorisées thermiquement à la CEDLM

90% de valorisation thermique

L'arrêt technique de la centrale énergie déchets de Limoges sur plusieurs périodes a reporté 10 % du gisement d'OM de l'année vers un traitement par stockage en ISDND

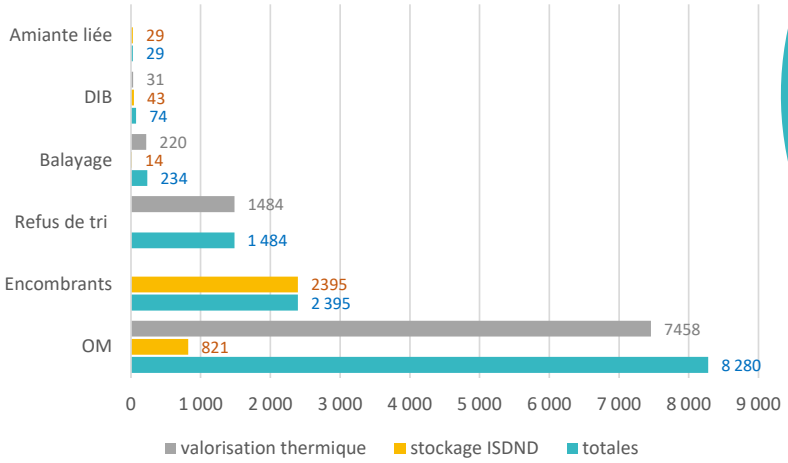

Répartition mode de traitement par déchets non dangereux (en tonnes)

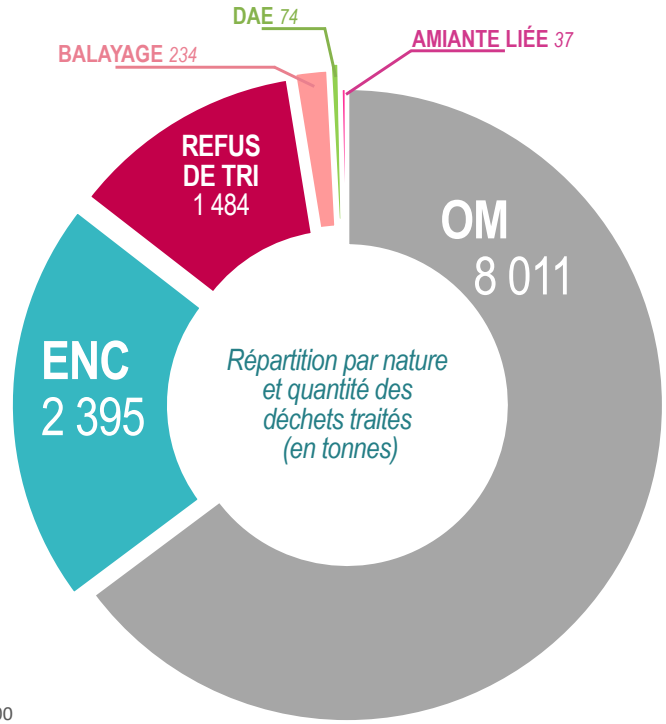

Perspectives

- Obtention du permis de construire du projet de champ photovoltaïque en couverture de l'ISDND de Noth réaménagée ;
- Dépôt du dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter de la nouvelle unité de valorisation énergétique de l'Entente (Limoges Métropole, SYDED 87 et Evolis 23), à Limoges, suivant l'offre de conception construction et exploitation du prestataire retenu ; maintien du comité de suivi du projet associant des habitants et les parties prenantes du territoire.

9. SYNOPTIQUE

acronymes : voir lexique page 2

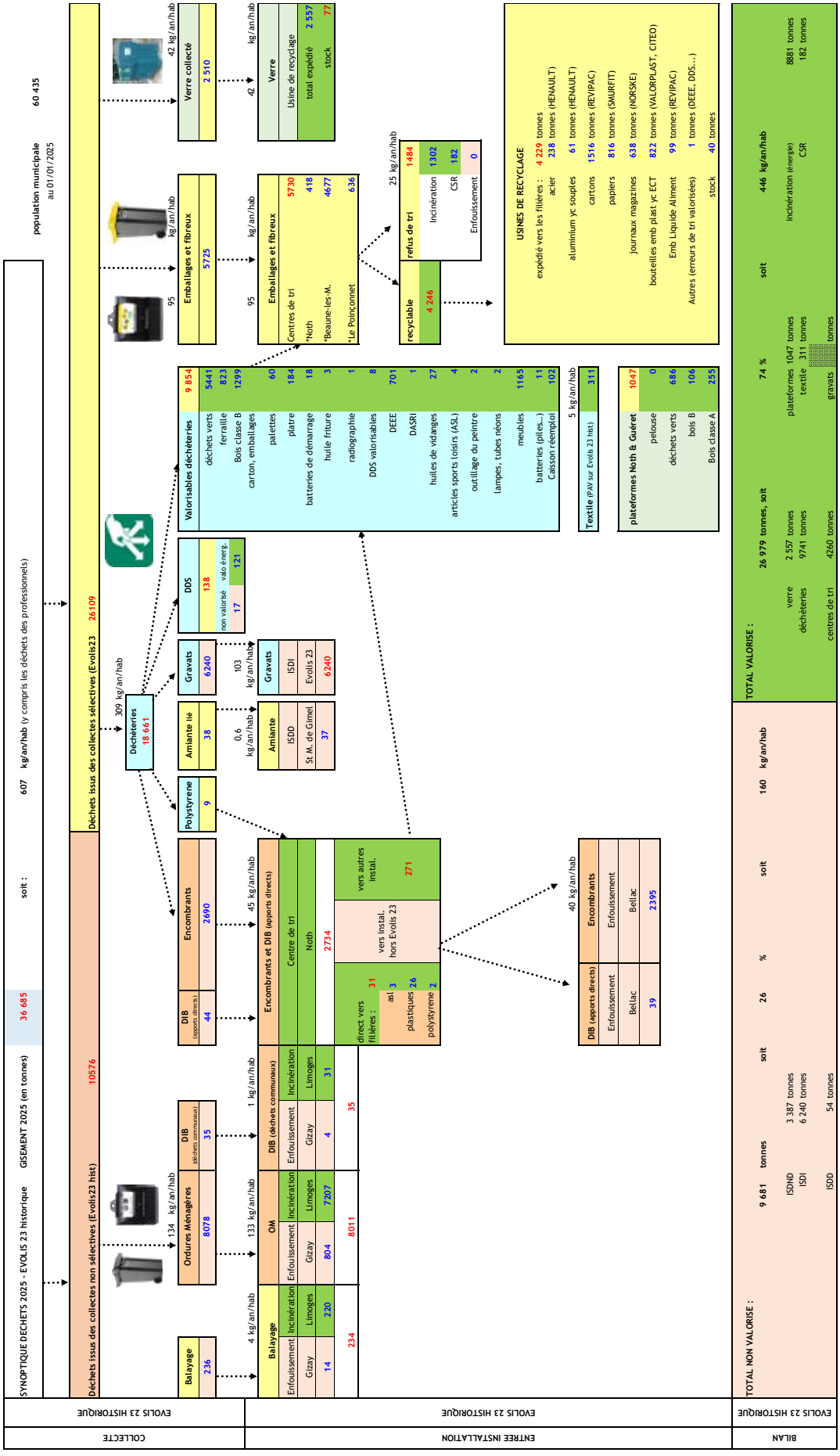

10. COMMUNICATION

Campagnes et évènements majeurs

- ***Habillage*** des nouvelles bennes de collecte
- Campagne ***« Erreurs de tri, j'adopte les tri-flexes ! »***
- Refonte des ***calendriers*** de collecte des déchets
- Reprise et refonte des ***Newsletters*** prévention

Site internet et réseaux sociaux

SITE INTERNET

RÉSEAUX SOCIAUX

67 386 visiteurs uniques *(+36% /2024)*

173 629 pages vues *(+16%/2024)*

36 articles publiés

2 023 vues sur les vidéos de la chaîne YouTube
24 abonnés, 13 vidéos

1 660 abonnés à la page Facebook *(+21,5% /2024)*

269 publications Facebook

CALENDRIERS DE COLLECTE

79 modèles différents

17 211 imprimés

23 921 téléchargements via le site web

La page « connaître mon jour de collecte » représente plus de 19,4% du trafic global du site internet.

RELATIONS PRESSE

17 Articles/reportages (radios, journaux...)

25 Communiqués de presse

PUBLICATIONS

- **Lettre Info Déchets n°17 et n°18** *: mai, novembre*
- **Newsletter n°1 et n°2 :** *septembre, décembre*

La lettre Info Déchets est diffusée auprès de 32 000 foyers.

La Newsletter est diffusée auprès de 2 000 abonnés.

11. RELATION AUX USAGERS

LIGNE INFO DÉCHETS

14 450

Sollicitations

soit 1204 demandes mensuelles
(- 8 % par rapport à 2024)

***55 783** comptes usagers sont gérés quotidiennement dans la base de données, pour **60 805 adresses répertoriées**.*

*Dont seulement **8%** possèdent un compte personnel Ecocito permettant un suivi de leur nombre de levées/ dépôts de sacs et passages en décheterie.*

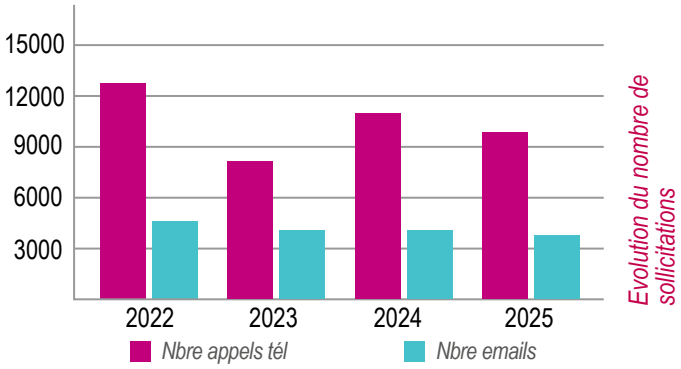

Evolution du nombre de sollicitations

La Relation Usagers consiste à :

- *Répondre aux **interrogations** des usagers ;*
- *Accompagner et conseiller l'usager dans le choix de sa **dotation** ;*
- *Accompagner les **professionnels** dans la gestion de leurs déchets ;*
- ***Facturer** des prestations éventuelles du service déchets auprès des professionnels.*
- *Assurer l'**accueil** du site d'exploitation des Grandes Fougères à Noth*
- *Assurer le lien entre les données enregistrées et le service des **Finances Publiques***

28%

Des demandes traitées sont dématérialisées

+1% par rapport à 2024

via mail et le site internet

Chalet (entrée de l'exploitation)

- **2 dossiers de dégrèvements** ont été traités en lien avec le service des impôts en 2025.

  -71% par rapport à 2024

- **3 388 factures** émises.

  Prestations service déchets : redevance spéciale, accès déchèterie, vente de composteur... ;

- **9 590 pesées sur le pont bascule**, essentielles pour la quantification et l'orientation des déchets gérés par Evolis 23.

12. DÉCHETS DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

La Redevance Spéciale

193 conventions
avec des professionnels, des collectivités ou des établissements publics

→ **631 486 €** montant total perçu

La Redevance Spéciale (RS) depuis 2024 :

- Seuil d'assujettissement à ***39 m³/flux/an***, soit l'équivalent d'un bac 750L présenté toutes les semaines ou 13 dépôts en grand tambour de colonnes, **pour les professionnels imposables** *(payant la TEOM)* ;
- Dès le **1er litre** *(hors bacs cimetières et incivilités)* pour les **professionnels exonérés de TEOM**.
- **Progressivité des tarifs :** identique à celui des particuliers jusqu'au seuil et ensuite facturé au coût réel *(4,5 cts/L OM et 1,5 cts/ REC pour tout volume supplémentaire)* ;
- Facturation au réel des volumes présentés ;
- Cumul de la TEOM avec le montant de la RS ;
- Gratuité de la prestation de compostage pour les professionnels produisant des biodéchets. 37 professionnels en ont bénéficié en 2025.

** hors bacs cimetières et incivilités*

Evolis 23 propose aux professionnels de prendre en charge les déchets liés à leur activité :

- *Dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers, moyennant le paiement d'une **Redevance Spéciale** ;*
- *Hors service public de gestion des déchets ménagers moyennant le prix d'une **prestation**.*

Les bâtiments publics exonérés de TEOM

Toutes les levées de bacs OM* rattachés à des bâtiments publics exonérés de TEOM sont payantes.

Le montant facturé aux 88 communes concernées s'élève à **91 458€**.

Le montant facturé aux 89 établissements publics concernés s'élève à **10 562€**.

Les cimetières

Une sensibilisation pour réduire les déchets dans les cimetières a été réalisée auprès des communes par l'envoi de supports de communication et d'exemples d'aménagements.

Prestations

1 Gestion des déchets

• **Collecte saisonnière** (avec des fréquences de collecte supplémentaire, forfaits annuels ou saisonniers, facturés en prestation de service).

Service soumis à TVA. Le professionnel a le choix entre plusieurs forfaits, sur un ou deux flux.

→ **75 276 € HT**
de montant facturé

=

→ **66 299 € HT**

+

• **1 «gros» producteur** n'ayant pas trouvé de service privé adéquat.

→ **8 978 € HT**

2 Collecte des déchets films plastiques et cartons

Collecte des cartons et films plastiques **en porte à porte** pour les professionnels de la zone colonnes enterrées du **centre-ville de Guéret**.

→ **2 560 € HT**
de montant facturé

• Collecte bi-hebdomadaire assurée par **Recyclabulle** pour le compte d'Evolis 23.

→ **900 kg** de films plastiques collectés et valorisés

→ **43,16 tonnes** de cartons collectés et valorisés

• Les déchets collectés sont revalorisés par l'intermédiaire du quai de transfert de SUEZ.

L'augmentation du tonnage de cartons collectés pourrait en partie s'expliquer par le dépôt de cartons par des professionnels non conventionnés et qu'il faudra sensibiliser.

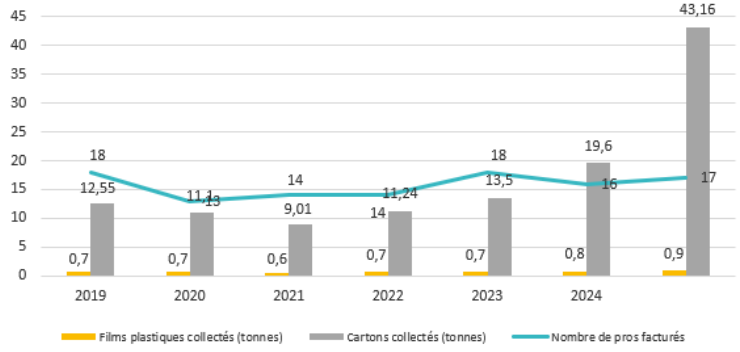

Evolution des tonnages collectés

3 Dépôts en déchèteries

→ **478** (499 en 2024)
nbre de professionnels accueillis sur les déchèteries
y compris communes et associations

Nombre de pros accueillis par déchèterie

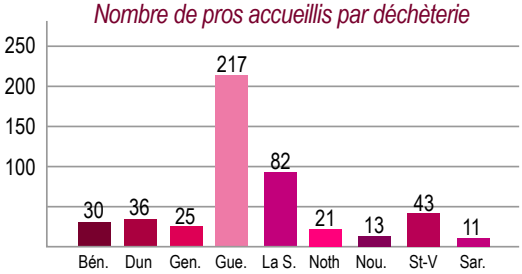

Dans le cadre de la REP PMCB, l'interdiction d'accès aux déchèteries aux professionnels du BTP a été étendue à l'ensemble des déchèteries d'Evolis 23 depuis le 1er septembre 2025. Les professionnels de la construction et du bâtiment se voient réorientés vers des sites spécialisés adaptés à proximité et vers EC³, association coordinatrice de la filière en Creuse.*

→ **5 488** (5 085 en 2024)
visites de pros
une visite = plusieurs apports dont certains gratuits

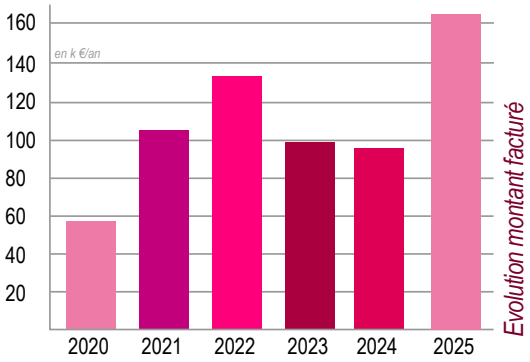

Evolution montant facturé

→ **163 241 €**
montant facturé

**Responsabilité Elargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment*

Perspectives

• Poursuite du détournement des biodéchets des Ordures Ménagères vers le compostage en expérimentant la collecte des biodéchets en porte-à-porte pour les métiers de bouche à Guéret.

13. COÛT DU SERVICE PUBLIC

acronymes : voir lexique page 3

Organisation

RÉGIE

Collecte
(à l'exception de Guéret)

Transfert et transport

PARTENARIAT

Tri recyclables
Limoges Métropole
1 090 k€

Incinération OMr
Limoges Métropole
996 k€

Traitement encombrants
SYDED
369 k€

PRESTATIONS

VÉOLIA

- Collecte BOM PàP
- Collecte grue PAV
- Nettoyage des PAV sur Guéret

échéance : 30/06/2026

954 k€
montant annuel HT

3 409 k€
montant annuel HT des prestations de collecte et traitement des déchets.

investissement

355 k €
Résultat de 2025

DÉPENSES

3 142 k €

- **4 k €** — **Général et valorisation matière** : *matériel informatique*
- **7 k €** — **Exploitation** : *grosses réparations*
- **23 k €** — **Inertes** : *ISDI aménagements...*
- **1 054 k €** — **Déchèteries** : *acquisition local La Souterraine*
- **43 k €** — **Stockage, tri et conditionnement**
- **1 023 k €** — **Collecte et précollecte** : *4 BOM, réparations BOM, bacs, ecosupports*
- **70 k €** — **Prévention** : *composteurs et broyage*
- **715 k €** — **Remboursement emprunts**
- **110 k €** — **Transit et transport**
- **93 k €** — **Aides** : *amortissements de subventions*

RECETTES

3 497 k €

- **18 k €** — **Cessions**
- **1 531 k €** — **Amortissements**
- **214 k €** — **Subventions et FCTVA**
- **900 k €** — **Emprunts**
- **834 k €** — **Résultat 2024**

acronymes : voir lexique page 3

fonctionnement

263 k €
résultat de 2025

DÉPENSES

12 329 k €

- 9 k € — Inertes
- 229 k € — Prévention
- 296 k € — Autre valorisation matière ou énergie
- 5 153 k € — Précollecte & Collecte
- 483 k € — Stockage
- 1 816 k€ — Général & Communication
- 563 k€ — Transfert & Transport
- 1 458 k € — Exploitation
- 1 235 k€ — DDS et incinération
- 1 087 k € — Tri conditionnement

RECETTES

12 592 k €

- 57 k € — Prestations à des tiers *(autres collectivités)*
- 90 k € — Amortissements de subvention
- 8 807 k € — TEOM
- 159 k € — Aides
- 1 468 k € — Soutiens
- 159 k € — Autres produits : *composteurs, broyage à domicile, écomanif en colonnes...*
- 987 k € — Redevance spéciale et accès déchèterie
- 656 k € — Vente matériaux
- 209 k € — Autres recettes : *remboursements, cessions, annulations de charge*

acronymes : voir lexique page 3

Analyse et évolution

Les seules données comptables ne permettent pas de restituer une image fidèle des coûts du service de gestion des déchets, ni ne garantissent une homogénéité entre collectivités pour une comparaison éventuelle.

Les coûts présentés ci-dessous sont issus de la matrice* remplie suivant les préconisations de l'ADEME. Ceux-ci comprennent des retraitements extracomptables, tels que l'extraction de la TVA, l'intégration d'amortissements et de reprises de subventions d'investissement non pris en compte dans la comptabilité publique.

Ainsi, la méthode permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion et les coûts aidés.

> **Coûts aidés HT** : *c'est l'ensemble des charges de gestion des déchets après déduction des aides et recettes (ventes de matériaux, soutiens des éco organismes et aides diverses).*

Coûts aidés en € HT par habitant

	Ordures Ménagères	Recyclables	Verre	Déchèteries	Biodéchets	Autres flux	Passif (post ISDND)
2024	59,1 €	30,1 €	2 €	30,2 €	--	2,9 €	6,2 €
2025	**63,5 € ↗**	**29,1 € ↘**	**4 € ↗**	**33,9 € ↗**	**1,5 €**	**2 € ↘**	**5,1 € ↘**

L'augmentation du coût de la gestion des OMr est lié aux transferts nécessaires suite aux incidents rendant impossible le traitement sur l'installation habituelle.

Le prix de reprise du verre a considérablement baissé suite une baisse globale de la consommation d'alcool, avec en revanche une hausse des charges de production des bouteilles (très gourmande en énergie).

Le coût de gestion des déchets de déchèterie est impacté par le tarif de stockage des encombrants comprenant celui réglementaire de la TGAP (Taxe Globale sur les Activités Polluantes).

Le coût de la gestion de proximité pour Evolis 23 est désormais isolé mais rapporté ici à la totalité des habitants et non aux seuls concernés.

** matrice en cours de validation par l'ADEME*

139 € *coûts aidés/habitant*

123 € *moyenne nationale 2024*

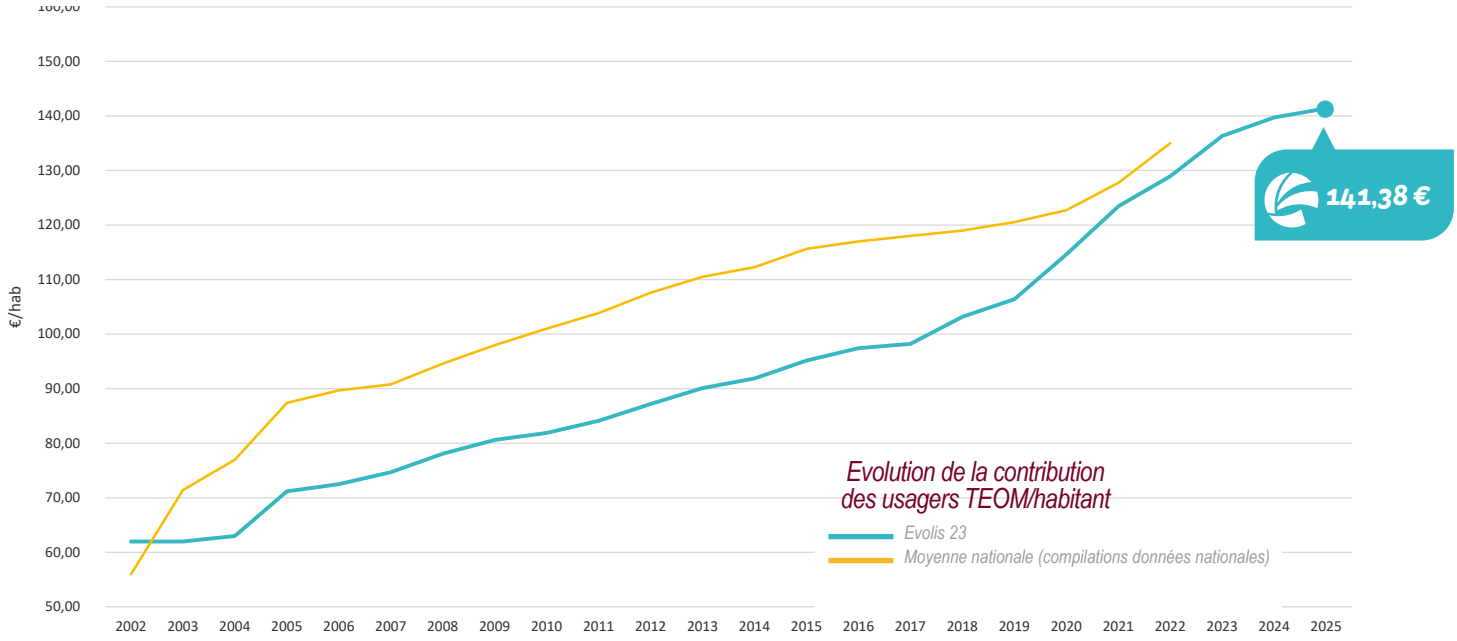

14. EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Structure de l'emploi

Evolution de l'effectif au fil des ans

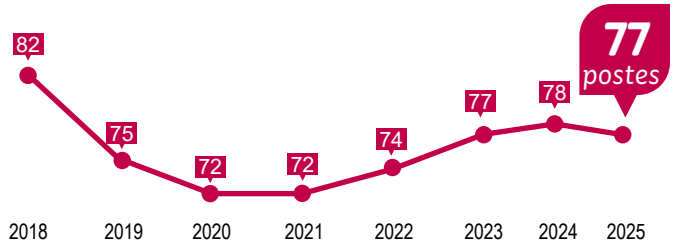

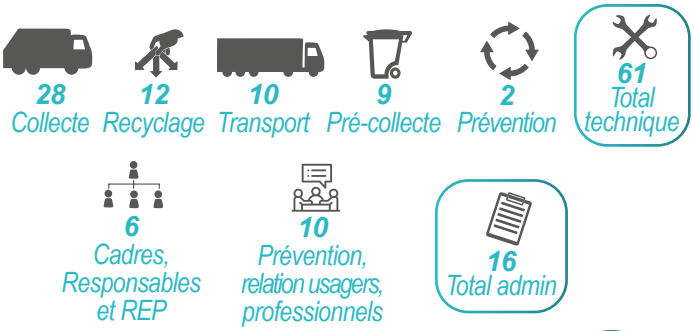

Pour traiter les déchets du territoire du syndicat, il convient de rajouter aux emplois d'Evolis 23 ceux de :

- *VEOLIA (collecte sur Guéret...) ;*
- *De la Haute-Vienne (La Boite à Papiers , Bellac, CEDLM...) ;*
- *Autres emplois locaux induits (collectes spécifiques telles que textiles, déchets dangereux, transporteurs, ferrailleurs…).*

Les effectifs de 2025 sont stables en nombre de postes par rapport à fin 2024.

En revanche les arrêts maladie de longue durée a obligé le recours à de nombreux contractuels.

A noter que les effectifs des agents affectés à la communication sont désormais comptabilisés aux affaires générales.

Parmi ces postes, 9 sont concernés par la reprise des compétences prévention et traitement des autres EPCI de la Creuse en charge de la gestion des déchets.

Un poste temporaire a également été créé au cours de l'année pour la mise en place et le début du suivi des composteurs collectifs sur ce territoire.

Absentéisme

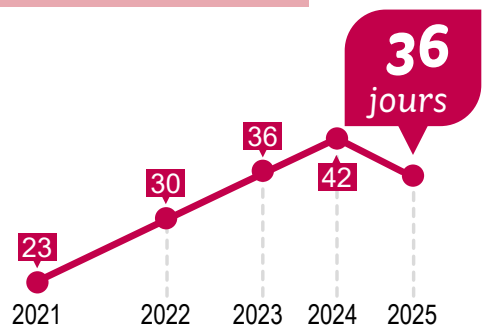

Moyenne/agent (en jours calendaires)

2025 voit enfin s'arrêter l'augmentation régulière constatée précédemment de l'absentéisme. A l'issue des congés maladie de longue durée, la reprise à temps partiel thérapeutique permet aux agents de reprendre progressivement leur travail de manière consolidée.

2021	9	13	13	8	/
2022	21	13	79	4	/
2023	32	25	94	6	/
2024	65	30	60	38	/
2025	**86**	**35**	**50**	**5**	**0**

Jours d'absence/ agent de chaque équipe

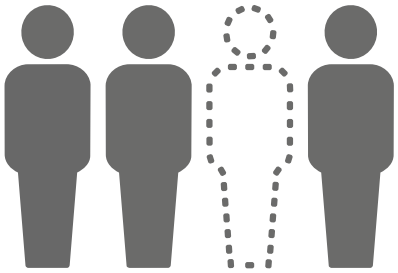

Formation et prévention des risques professionnels

110,25
jours de formation

Moyenne jours de formation/agent

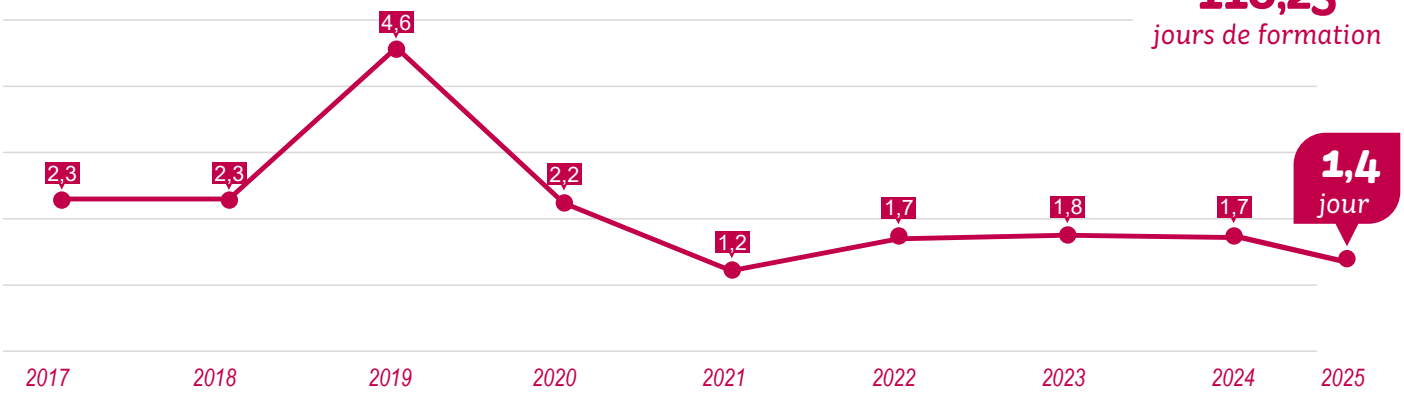

Les agents du service ne partent pas beaucoup en formation quand celle-ci n'est pas obligatoire. Or, peu de recyclages FCO ou FIMO étaient nécessaires en 2025.

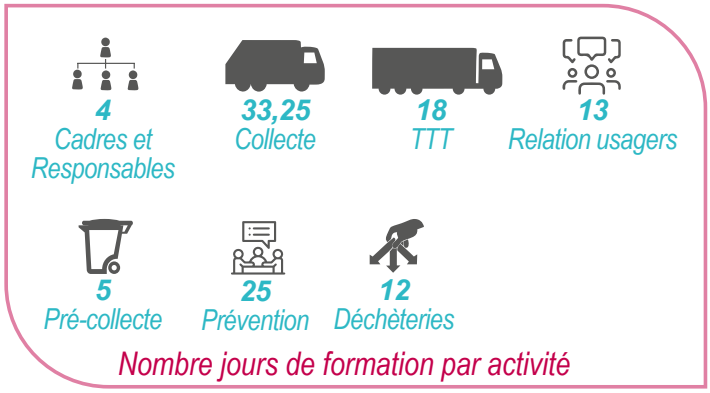

Nombre jours de formation par activité

SYNTHÈSE GLOBALE

1 - Mode de fonctionnement

Pour faire face aux difficultés liées au traitement des déchets, les collectivités et établissements publics de Creuse font front commun . Au **1er janvier 2024**, cinq EPCI du département ont transféré leurs compétences **« Prévention des déchets »** et **« Traitement des déchets »** à Evolis 23 :

- Communauté de Communes Creuse Confluence
- SICTOM de Chénérailles
- Communauté de Communes Creuse Grand Sud
- Communauté de Communes Creuse Sud Ouest
- Communauté de Communes Marche et Combrailles en Aquitaine

La collecte et le transport des déchets restent quant à eux des compétences propres à chaque EPCI.

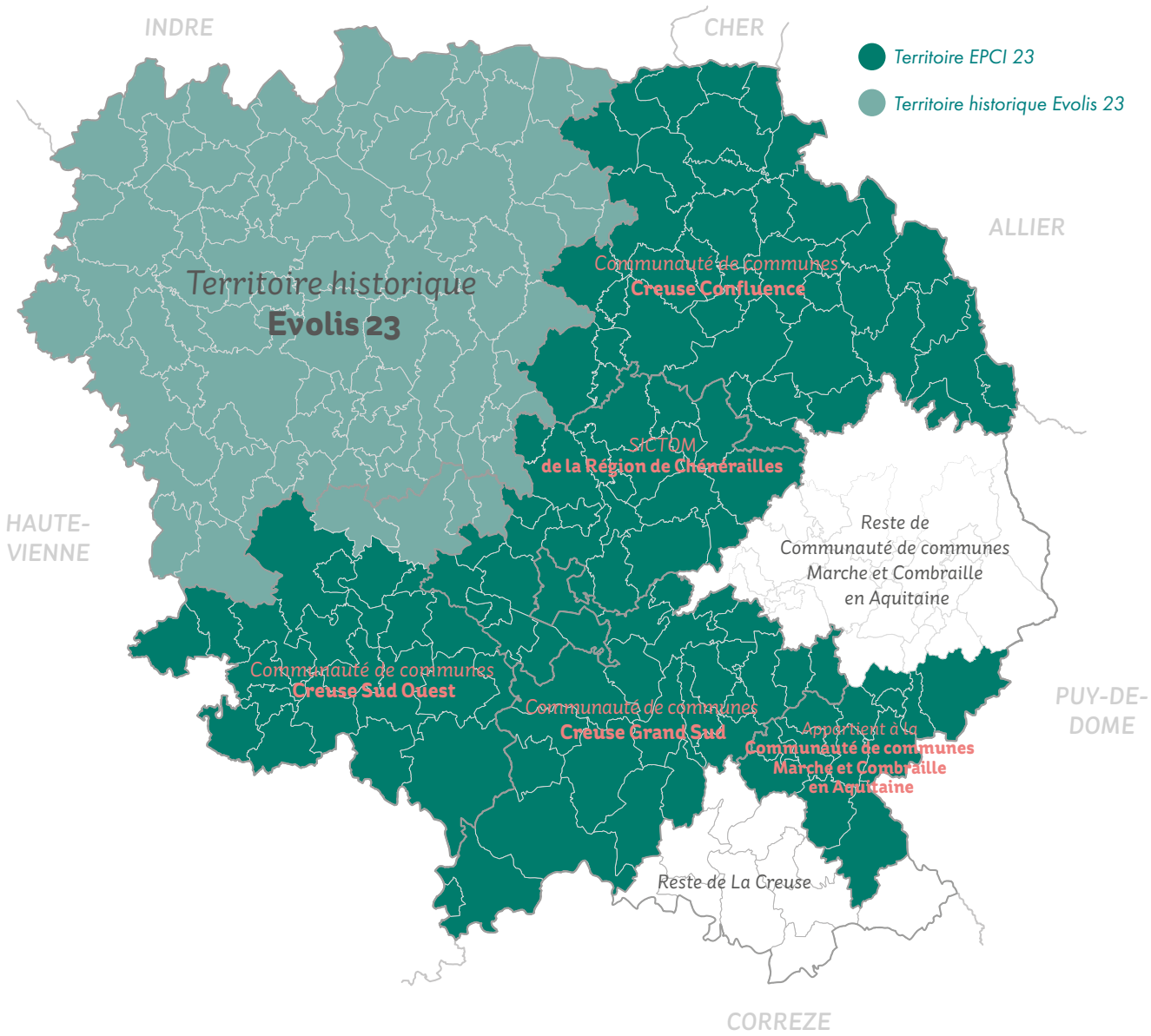

*population de référence Insee 2022 applicables au 01/01/2025

2 - Prévention

L'année 2025 a été l'année de l'approbation par tous les EPCI du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers** (PLPDMA) commun et le début de plusieurs actions : installation de composteurs collectifs, animations diverses et mise à disposition gratuite de gobelets réutilisables pour les évènements du territoire.

3 - Traitement

Le traitement désigne la phase débutant à l'arrivée des déchets sur le site final de traitement ou de valorisation. Cette étape concerne l'ensemble des flux de déchets, à l'exception de ceux couverts par les filières à responsabilité élargie du producteur (REP), hors emballages, qui restent à la charge des EPCI (comme les DEEE, DEA, etc.).

Evolis 23 est donc responsable des étapes de **tri** et de **valorisation des déchets recyclables** ainsi que du **traitement ultime des déchets collectés** (stockage, incinération...).

Evolis 23 est en charge de tous les marchés, contrats, suivi des soutiens... il assure un rôle de **pilote** et de **coordinateur**.

3 - Budget et finances

- Les dépenses et recettes de **prévention** sont mutualisées entre tous les EPCI **y compris** Evolis 23, au prorata des habitants.
- Les dépenses et recettes de **traitement** sont mutualisées entre tous les EPCI **sauf** Evolis 23, au prorata des habitants.
- Le regroupement de tous les **contrats CITEO** en un seul permettant un gain, ce dernier est mutualisé entre tous les EPCI **y compris** Evolis 23.

Pour l'ensemble des EPCI, le besoin de financement (différence entre recettes et dépenses) fait l'objet d'**un appel à contribution**. En 2025 celle-ci s'élève à **40€/hab** en moyenne.

Cette contribution est modulée en fonction des performances de chaque EPCI (kg/hab OMr, kg/hab REC dont verre, kg/hab refus, kg/hab ENC, nombre de filières REP mises en place) de l'année n-1, voire n-2 si les données n-1 ne sont pas disponibles. Ainsi le calcul de la contribution 2025 s'est basé sur les données 2024. Les EPCI « performants » bénéficiant d'une minoration de leur contribution, qui s'équilibre avec une majoration pour ceux qui le sont moins.

L'enveloppe de cette modulation s'élève à 7% de la contribution totale.

Le budget global d'Evolis 23 est donc construit et suivi de manière à faire ressortir un budget pour les EPCI (avec des contributions comme source de financement) et un budget pour le secteur « historique » d'Evolis 23 (avec la TEOM comme source de financement).

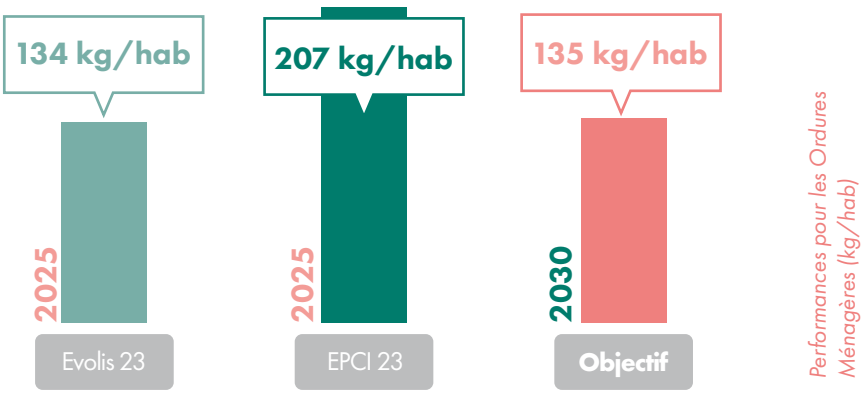

Performances pour les autres flux (kg/hab)

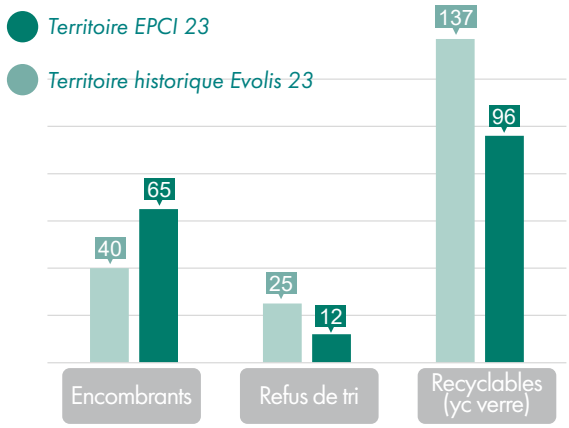

Nombre de REP mises en place par déchèteries

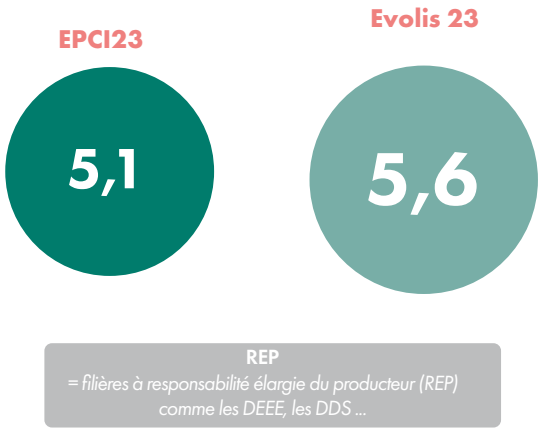

REP
= filières à responsabilité élargie du producteur (REP) comme les DEEE, les DDS ...

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	
Libellé secteur gestion	Réalisé
Général	1 985 392
Communication	58 768
Exploitation	1 458 117
Prévention	394 668
Précollecte	905 983
Collecte	4 246 854
Transfert/Transport	580 155
Tri Conditionnement	1 481 224
Autre valorisation	474 114
Stockage	885 685
Inertes	25 587
DDS et incinération	2 523 414
TOTAL	**15 019 961**

RECETTES	
Objet	Réalisé
Vente matériaux	894 672
Prestation à des tiers (autres collectivités)	57 088
Ventes produits (composteurs, broyage à domicile...)	291 810
Soutiens	2 321 674
Aides	159 211
TEOM + contributions	10 717 478
Redevance spéciale (professionnels) et accès déchèteries	987 324
Autres (remboursements, cessions, annulations de charge)	305 538
TOTAL	**15 734 795**

Résultat : 714 834

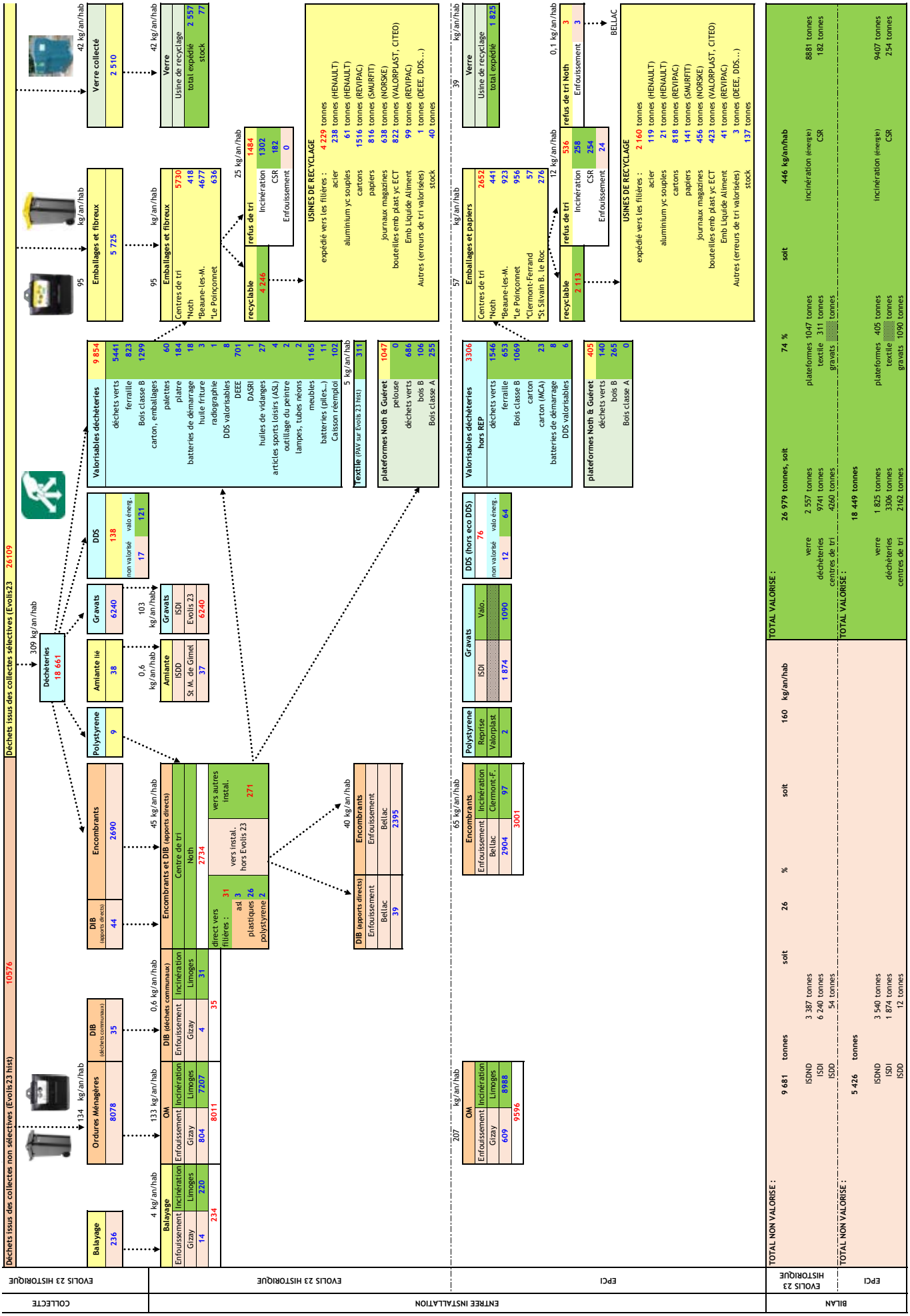
COLLECTE
ENTRÉE INSTALLATION
BILAN
EVOLIS 23 HISTORIQUE
EPCI
Déchets issus des collectes non sélectives (Evolis23 hist) 10576
Déchets issus des collectes sélectives (Evolis23 26109
Balayage 236
4 kg/an/hab
Ordures Ménagères 8078
134 kg/an/hab
DIB (déchets communaux) 35
0,6 kg/an/hab
Déchèteries 18 661
309 kg/an/hab
Balayage
Incinération 220
Enfouissement
Gizay 14
Limoges 220
234
OM
Enfouissement
Gizay 804
Incinération
Limoges 7207
8011
DIB (déchets communaux)
Enfouissement
Gizay 4
Incinération
Limoges 31
35
133 kg/an/hab
DIB (apports directs) 44
Encombrants 2690
45 kg/an/hab
Encombrants et DIB (apports directs)
Centre de tri
Noth 2734
direct vers filières : 31
asl 3
plastiques 26
polystyrène 2
vers instal. hors Evolis 23
vers autres instal. 271
Polystyrène 9
Amiante lié 38
0,6 kg/an/hab
Gravats 6240
103 kg/an/hab
DDS 138
non valorisé 17
valo énerg. 121
Valorisables déchèteries 9 854
déchets verts 5441
ferraille 823
Bois classe B 1299
carton, emballages
palettes 60
plâtre 184
batteries de démarrage 18
huile friture 3
radiographie 1
DDS valorisables 8
DEEE 701
DASRI 1
huiles de vidanges 27
articles sports loisirs (ASL) 4
outillage du peintre 2
lampes, tubes néons 2
meubles 1165
batteries (plles...) 11
Caisson réemploi 102
5 kg/an/hab
Textile (PAV sur Evolis 23 hist) 311
Amiante
ISDD
St. M. de Gimel 37
Gravats
ISDI
Evolis 23 6240
plateformes Noth & Guéret 1047
pelouse 0
déchets verts 686
bois B 106
Bois classe A 255
DIB (apports directs)
Enfouissement
Bellac 39
Encombrants
Enfouissement
Bellac 2395
40 kg/an/hab
207 kg/an/hab
OM
Enfouissement
Gizay 609
Incinération
Limoges 8988
9596
65 kg/an/hab
Encombrants
Enfouissement
Bellac 2904
Incinération
Clermont-F. 97
3001
Polystyrène
Reprise
Valorplast 2
Gravats
ISDI 1 874
Valo. 1090
DDS (hors eco DDS) 76
non valorisé 12
valo énerg. 64
Valorisables déchèteries hors REP 3306
déchets verts 1546
ferraille 653
Bois classe B 1069
carton 57
carton (MCA) 23
batteries de démarrage 8
DDS valorisables 6
plateformes Noth & Guéret 405
déchets verts 140
bois B 265
Bois classe A 0
95 kg/an/hab
Emballages et fibreux 5 725
Verre collecté 2 510
42 kg/an/hab
Emballages et fibreux
Centres de tri 5730
*Noth 418
*Beaune-les-M. 4677
*Le Poinçonnet 636
25 kg/an/hab
refus de tri 1484
Incinération 1302
CSR 182
Enfouissement 0
recyclable 4 246
USINES DE RECYCLAGE
expédié vers les filières : 4 229 tonnes
acier 238 tonnes (HENAULT)
aluminium yc souples 61 tonnes (HENAULT)
cartons 1516 tonnes (REVIPAC)
papiers 816 tonnes (SMURFIT)
journaux magazines 638 tonnes (NORSKE)
bouteilles emb plast yc ECT 822 tonnes (VALORPLAST, CITEO)
Emb Liquide Aliment 99 tonnes (REVIPAC)
Autres (erreurs de tri valorisées) 1 tonnes (DEEE, DDS...)
stock 40 tonnes
Verre
Usine de recyclage 2 557
total expédié 1 825
stock 77
57 kg/an/hab
Emballages et papiers
Centres de tri 2652
*Noth 441
*Beaune-les-M. 923
*Le Poinçonnet 956
*Clermont-Ferrand 57
*St Sylvain B. le Roc 276
12 kg/an/hab
refus de tri 536
Incinération 258
CSR 254
Enfouissement 24
recyclable 2 113
USINES DE RECYCLAGE
expédié vers les filières : 2 160 tonnes
acier 119 tonnes (HENAULT)
aluminium yc souples 21 tonnes (HENAULT)
cartons 818 tonnes (REVIPAC)
papiers 141 tonnes (SMURFIT)
journaux magazines 456 tonnes (NORSKE)
bouteilles emb plast yc ECT 423 tonnes (VALORPLAST, CITEO)
Emb Liquide Aliment 41 tonnes (REVIPAC)
Autres (erreurs de tri valorisées) 3 tonnes (DEEE, DDS...)
stock 137 tonnes
39 kg/an/hab
Verre
Usine de recyclage 1 825
total expédié 3
refus de tri Noth 3
Enfouissement 3
0,1 kg/an/hab
BELLAC
TOTAL NON VALORISE : 9 681 tonnes
ISDND 3 387 tonnes
ISDI 6 240 tonnes
ISDD 54 tonnes
TOTAL NON VALORISE : 5 426 tonnes
ISDND 3 540 tonnes
ISDI 1 874 tonnes
ISDD 12 tonnes
soit 26 % 160 kg/an/hab
TOTAL VALORISE : 26 979 tonnes, soit 74 % soit 446 kg/an/hab
verre 2 557 tonnes
déchèteries 9741 tonnes
centres de tri 4260 tonnes
plateformes 1047 tonnes
textile 311 tonnes
gravats 1090 tonnes
incinération (énergie) 8881 tonnes
CSR 182 tonnes
TOTAL VALORISE : 18 449 tonnes
verre 1 825 tonnes
déchèteries 3306 tonnes
centres de tri 2162 tonnes
plateformes 405 tonnes
textile 140 tonnes
gravats 1090 tonnes
incinération (énergie) 9407 tonnes
CSR 254 tonnes

15. ORGANIGRAMME

acronymes : voir lexique page 2

SERVICE DÉCHETS
1 cheffe de service

RÉFÉRENTE REP
1 agente

COMMUNICATION
2 agents

COLLECTE
1 responsable

PRÉCOLLECTE
1 responsable

FILIÈRES
1 responsable

PRÉVENTION
1 responsable

RELATION USAGERS
1 cheffe d'équipe
5 agent.e.s

COLLECTE
2 chefs d'équipe
22 agents

PRÉCOLLECTE
1 chef d'équipe
8 agents

TTT
1 chef d'équipe
9 agents

RECYCLAGE
2 chefs d'équipe
10 agents

GESTION DES PROFESSIONNELS
1 agente

PRÉVENTION
3 agentes

COMPOSTAGE/BROYAGE
2 agents

Une question sur les déchets ?
Ligne Info Déchets **-** 05 55 89 86 06
relationusagers@evolis23.fr

Rapport Annuel
Prix et qualité du Service Public d'élimination des déchet

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Patrick ROUGEOT • COMITE DE REDACTION : Service Déchets • CREDITS PHOTO : Service Communication, Freepik • MISE EN PAGE : Service Communication • IMPRESSION : George Sand • n°ISSN : 2608-3124 • Evolis 23 Les Grandes Fougères 23300 NOTH - 05 55 89 86 00 - www.evolis23.fr - SIREN 252 326 079
Le rapport d'activité de l'année 2025 a été tiré à 170 exemplaires et imprimé sur papier recyclé et encre végétale.